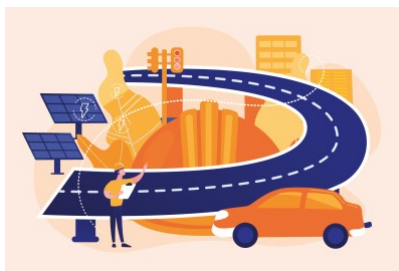

Programme de Formation

RV02 - Rédiger une permission de voirie, un permis de stationnement ou un contrat de voirie



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 01/10/2026

fin 02/10/2026

Contenu pédagogique



Public visé

Cadres et agents des services infrastructures, des services mettant en oeuvre l'occupation du domaine public routier, des services voirie et routes. Cadres et agents des services de l'État, des collectivités locales et des établissements publics devant rédiger ou superviser la rédaction de permissions de voirie, permis de stationnement ou contrats de voirie



Objectifs pédagogiques

Sécuriser les différents actes de gestion de la route et de voirie

Identifier les clauses fondamentales et l'architecture de ses actes



Description

1. Qui peut occuper le DPR ?

- Les « occupants » de droit et occupants de réseaux (telecoms, gaz, électricité, eau)
- Les occupants à titre privatif (riverains, forains, ...)
- Les délais de délivrance de l'autorisation

2. La répartition des compétences pour les autorisations de voirie et la définition de chacune

- La permission de voirie
- L'accord de voirie
- La convention d'occupation temporaire
- Le permis de stationnement
- L'arrêt individuel de stationnement



3. Comment occuper ? Procédure et actes : Distinguer les AOT des COT

- Les caractéristiques des A.O.T. :

4. Permis de stationnement/permissions de voirie, propriété de l'ouvrage, transferts, redevances de droits réels

- Les caractéristiques des C.O.T.
- Les arrêtés de circulation
- Les risques de requalifications en délégations de service public ou marchés publics

5. La forme de l'autorisation de voirie

- La décision unilatérale : l'arrêté
- La convention d'occupation temporaire
- L'intégration à un contrat de concession

6. Les modalités de présentation d'instruction et de délivrance de l'autorisation de voirie

- L'instruction
 - Le dépôt de la demande
 - La décision
- Les conditions d'octroi et de retrait des autorisations de voirie
 - Le respect des règles en vigueur
 - Le respect des droits des tiers
 - Les possibilités de refus
 - La durée de l'autorisation et sa validité
 - Les conditions d'insubordination de l'autorisation
 - Le retrait
 - Le renouvellement de l'autorisation

Exercices pratiques : rédaction d'une permission de voirie et rédaction d'une convention



Prérequis

Aucun



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud